

Le 3 mars 2025

## Communiqué de Presse

# Un PLFSS 2025 final amélioré mais encore pénalisant pour les médecins libéraux

---

La loi de financement de la Sécurité sociale a été définitivement adoptée le 17 février 2025.

En souhaitant améliorer l'accès aux soins, le législateur a malheureusement adopté des mesures qui vont s'avérer pénalisantes pour les médecins.

Le Président Olivier Petit, reçu sur le sujet par des sénateurs et députés de différents bords, a constaté une bonne écoute et certaines convergences de vues. Ces entretiens ont permis d'adoucir considérablement le projet de loi initial, mais sans faire disparaître tous ses effets négatifs :

- les exonérations de cotisations retraite des médecins en cumul en zones sous denses :
  - o ne devraient pas augmenter le temps médical disponible, car ils pourront gagner plus à temps de travail inchangé, ou conserver leur niveau de revenu en réduisant leur temps d'activité,
  - o seront coûteuses dès 2025 pour les régimes de retraite des médecins qui vont devoir financer la mesure, faute de compensation de l'État.
- l'extension du RSPM aux médecins en cumul induira une baisse de recettes pour la CARMF car :
  - o elle réduira le volume des cotisations appelées,
  - o elle augmentera les coûts de gestion, le recouvrement par les URSSAF coûtant 33 % plus cher que celui de la CARMF.

Toute mesure générant des baisses de rentrées pour la CARMF aura le même résultat : une sous-indexation des retraites par rapport à l'inflation pour compenser.

En conséquence, la CARMF a décidé, au titre de 2025, et dans l'attente des chiffrages définitifs, une moindre revalorisation des pensions (+1,2 %) pour garantir la pérennité du régime complémentaire.

La CARMF regrette que le gouvernement focalise tous ses efforts sur les seuls médecins en cumul, sans augmenter l'attractivité de la profession. Une telle approche serait bien plus profitable pour l'accès au soin sur le long terme, favorisant l'installation des jeunes diplômés, et ne compromettrait pas la retraite des médecins, gérée en responsabilité par et pour les médecins, avec au cœur l'équité intergénérationnelle.

---

### *La CARMF vous accompagne aux âges de votre vie*

---

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (125 146 cotisants, 120 364 prestataires au 1<sup>er</sup> janvier 2024). En 2023, elle a versé 3,47 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,21 milliards d'euros (dont 2,91 milliards d'euros de cotisation et 296,5 millions d'euros de résultat financier).*

Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)